

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (5.3)

L'an deux mille vingt-trois, le 04 septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **28 août 2023**
Date d'affichage de la convocation : **28 août 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE et Messieurs CADOUX, MOLINAS, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, VAN VAEREMBERG, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme GILLET donne pouvoir à M. DUNAND,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme ASSENARE donne pouvoir à M. CADOUX,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,
M. MAZET donne pouvoir à Mme GIET,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.
Mme GARNIER-SIMON donne pouvoir à M. BOCQUET.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.422-21 et suivants,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment l'article 18 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2022_113_DEL du 7 novembre 2022 portant élection des délégués titulaires au comité social territorial,

VU la note de synthèse,

VU la nécessité de remplacer un délégué titulaire au collège employeur du comité social territorial (CST) suite à la démission de Monsieur André DUBOUT,

VU la note de synthèse et après appel à candidatures,


Et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne :

Madame Muriel CHARRE en qualité de membre titulaire du CST, collègue employeur.

Le Collège employeur du CST de la Ville de Gex est désormais le suivant :

- ✚ Membres titulaires : Messieurs DUNAND, PELLÉ et Madame CHARRE
- ✚ Membres suppléants : Mesdames COURT, ZELLER et LUZZI.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/09/2023
Reçu en préfecture le 07/09/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230906-2023_071_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 septembre 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 septembre 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 06 septembre 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

